



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 25982

Texte de la question

Mme Odette Casanova attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème de l'insécurité routière dans notre pays. Le nombre inacceptable de victimes d'accidents sur les routes (plus de 5 000 tués et plus de 90 000 blessés depuis le mois d'avril 1998) démontre l'urgence de lutter fermement contre l'insécurité routière. Même si la presse fait souvent état du nombre de tués, il ne faudrait pas pour autant oublier les blessés et, en particulier, ceux qui demeurent handicapés à vie et nécessitent une prise en charge humaine et financière. Pour lutter contre l'insécurité routière, des mesures très positives ont été récemment adoptées dans le cadre du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière. Cependant, de nombreuses associations nationales des familles de victimes d'accidents de la route souhaiteraient que le Gouvernement prenne également des mesures spécifiques destinées à mieux sensibiliser des conducteurs incriminés sur les conséquences des accidents de la route sur les victimes, par l'organisation de visites de services de réanimation ou de centres de rééducation fonctionnelle, par la mise en place d'une communication plus explicite des services de prévention routière, à l'exemple des spots diffusés en Grande-Bretagne, dont les résultats en matière de sécurité routière sont exemplaires. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles décisions il entend prendre prochainement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé d'engager une action vigoureuse contre l'insécurité routière, action fondée sur le partenariat, l'information et la formation des usagers et simultanément sur la répression sévère des infractions dangereuses. Par circulaire du 15 janvier 1999 du ministre de l'équipement, des transports et du logement, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense, il a été demandé aux préfets de mettre en place des dispositifs de renforcement de la présence des forces de l'ordre sur les routes et d'exercer des contrôles préventifs des vitesses et de l'alcoolémie aux endroits particulièrement exposés, spécialement la nuit et en fin de semaine. Le projet de loi, actuellement en cours de discussion au Parlement, propose notamment de créer un délit sanctionnant la récidive dans l'année des excès de vitesse égaux ou supérieurs à 50 kilomètres/heure. Il prévoit également d'étendre la responsabilité pécuniaire du propriétaire, qui est déjà en vigueur pour les infractions concernant le stationnement, aux excès de vitesse, franchissement de feux tricolores et non-respect des panneaux « stop ». Ces mesures sont de nature à réduire la vitesse moyenne de circulation, notamment en ville, et le régime de sanction qui les accompagne devrait inciter les automobilistes à adopter une conduite plus apaisée et responsable. De nombreuses associations ont souhaité que le Gouvernement prenne des mesures spécifiques destinées à sensibiliser les conducteurs incriminés sur les conséquences des accidents de la route sur les victimes telles que l'organisation de visites de services de réanimation ou de centres de rééducation fonctionnelle. Il convient de rappeler à ce sujet que des peines de substitution (travaux d'intérêt général) sont applicables actuellement pour les crimes, les délits et les infractions passibles d'une contravention de 5e classe. Cette possibilité, laissée à l'appréciation du juge de l'application des peines, est une mesure largement utilisée dans le domaine de la sécurité routière. Il convient également de rappeler l'opération de prévention mise en oeuvre par la délégation interministérielle à la sécurité routière à la Toussaint 1998 où des handicapés ont eu l'occasion de s'exprimer auprès des automobilistes. Enfin, une nouvelle campagne de communication relative à la sécurité routière est en cours d'élaboration. La tonalité envisagée va dans le sens souhaité par l'honorable

parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Casanova](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25982

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mai 1999

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1183

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2997